

### FILIERES DES CS : COMMENT FAIRE LE BON CHOIX ?

*Après la diffusion à l'ENI des imprimés pour formuler le choix des filières un certain nombre de CS se posent des questions. Vous trouverez ci-après des informations destinées à vous aider dans ce moment important de la scolarité.*

Attention, précision : il ne faut pas confondre spécialité et filière. Le choix de filière de l'ENI ne vous engage pas au-delà d'un an et en 2009, vous pourrez muter sur un poste ne correspondant pas à la Filière (« pro » ou « perso ») choisie ces prochains jours. En revanche, il faut savoir que les contrôleurs sont tenus de rester 3 ans dans les services "impôts" s'ils ont effectué leur scolarité à l'ENI ou 3 ans dans les services "cadastre" s'ils ont effectué leur scolarité à l'ENC. Cette obligation ne s'applique pas aux contrôleurs qui sont affectés EDRA dans les 3 ans qui suivent leur scolarité.

#### 1) Le problème des effectifs de chaque filière

L'an dernier :

- 188 stagiaires sur 480 (39 %) étaient en "perso" répartis en 9 groupes (5 à Clermont, 4 à Noisy)
- 292 stagiaires sur 480 (61%) étaient en "pro" répartis en 13 groupes (8 à Clermont, 5 à Noisy).

**Tous les stagiaires de la promo 2006/2007 avaient obtenu satisfaction sur leur vœu de filière.**

En cas de déséquilibre dans les vœux de filières, l'administration risque d'arbitrer afin de s'assurer que les populations des deux formations correspondront aux besoins des services en contrôleurs.

En général, ce qui arrive c'est que trop de stagiaires demandent à suivre la filière « perso ». Dans ce cas, l'ENI essaie de convaincre les stagiaires susceptibles de réussir quelque soit la filière, d'aller vers la filière « pro ».

Par le passé, l'ENI se basait sur la seule moyenne des deux premières épreuves pour départager les stagiaires candidats à la filière « perso ». Ce système aboutissait à obliger des stagiaires qui avaient déjà connu des difficultés en compta et en TVA à suivre les enseignements de la filière « pro ». Résultat : parmi les stagiaires en grande difficulté à la fin de l'année, nous retrouvions des CS qui n'avaient pas pu obtenir la filière perso.

Le système mis en place en 2004 pourra paraître surprenant à ceux d'entre vous qui seront peut-être sollicités pour passer de la filière « perso » à la filière « pro », mais il a permis entre 2004 et 2007 d'éviter quelques drames personnels.

#### 2) Long terme, ou court terme ?

Hormis ceux qui ont déjà une idée bien arrêtée, un nombre important de stagiaires vont devoir réfléchir à trois options qui s'offrent à eux :

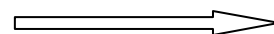
- choisir la filière qui permet de leur garantir un bon classement (choix qui a toute sa légitimité) ;

Rapidement, cela veut dire que bon nombre de stagiaires internes ex-agents de secteur vont choisir la filière perso, et personne ne pourra les en blâmer.

- choisir la filière dont le programme et les matières vous conviennent le mieux ;
- voir à plus long terme ;

Ceux qui envisagent de passer le concours d'inspecteur, choisiront plutôt la filière pro dont les enseignements se rapprochent davantage du tronc commun de la scolarité des IE.

Mais il y aura aussi ceux qui choisiront la spécialité en fonction des structures qu'elle leur permettra de demander par la suite.



### 3) Quelles sont les structures correspondant à chaque filière ?

Il faut savoir qu'il va y avoir une nouveauté pour les mouvements des titulaires, qui aura des répercussions sur la manière dont les stagiaires vont rédiger leurs demandes.

« A compter de la prochaine campagne de mutation, les affectations du cadre B administratif seront, comme aujourd'hui, prononcées, après CAP nationale, par application du critère de l'ancienneté (sous réserve des cas sociaux et des rapprochements familiaux) et, pour chaque agent, à une direction et à une résidence. En revanche, l'affectation du cadre B administratif sera, désormais, prononcée à la spécialité.

Ainsi sont créées les affectations :

- **fiscalité personnelle**, qui correspondra à des postes à l'IAD, en FI et en CDIF;
- **fiscalité professionnelle**, qui englobera les postes de SIE et d'ICE.

Parallèlement, les affectations sur les structures CDI, SIE et ICE sont supprimées.

Demeurent les affectations Direction, Hypothèques, CDI-SIE et Informatique.

Les affectations sur avis (notamment les BCR), au profil ou au choix, ainsi que les affectations à la structure EDRA (et ALD) continuent également à être arrêtées au niveau national.

Le nouveau référentiel des emplois qui servira de support aux demandes de mutations de la campagne 2008 a donc été mis à jour permettant ainsi aux candidats à mutation d'exprimer des vœux pour l'une ou l'autre des spécialités (Fiscalité Professionnelle ou Fiscalité Personnelle) sur chacune des résidences concernées. »

Une première analyse permet donc de présager les conséquences suivantes pour les stagiaires :

Filière ENI	Vœux possibles en national	Affectations possibles en local
<b>PRO</b>	Fiscalité Pro	SIE ICE
	CDI-SIE	CDI-SIE
	BCR	BCR
	Direction	Direction, division X
	Hypothèques	Hypothèques, Xème bureau
	Informatique (CSI/Sections administratives, sous-direction de l'informatique...)	Idem que national
	EDRA	N'importe où, y compris IAD, FI, CDIF !!!
	ALD	N'importe où, y compris IAD, FI, CDIF !!!
<b>PERSO</b>	Fiscalité Perso	IAD FI CDIF
	CDI-SIE	CDI-SIE
	Direction	Direction, division X
	Hypothèques	Hypothèques, Xème bureau
	Informatique (CSI/Sections administratives, sous-direction de l'informatique...)	Idem que national
	EDRA	N'importe où, y compris SIE, ICE !!!
	ALD	N'importe où, y compris SIE, ICE !!!

Le SNUI interviendra auprès de la DG et de l'ENI afin que ces données, indispensables pour vous permettre de choisir en toute connaissance de cause, vous soient confirmées le plus vite possible.

**Bon choix à toutes et à tous**